

Conférence générale

GC(62)/13

13 août 2018

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-deuxième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire
(GC(62)/1)

Amendement de l'article XIV.A du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/8, un amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. En 2004, le Secrétariat lui a soumis, à sa 48^e session ordinaire, le document GC(48)/INF/8 en vue d'informer les États Membres des progrès enregistrés en ce qui concerne leur acceptation de l'amendement et de rappeler les avantages d'une budgétisation biennale.

2. Dans ses décisions GC(49)/DEC/13, GC(50)/DEC/11, GC(51)/DEC/14, GC(52)/DEC/9, GC(53)/DEC/11, GC(54)/DEC/11, GC(55)/DEC/10, GC(56)/DEC/9, GC(57)/DEC/10, GC(58)/DEC/9, GC(59)/DEC/10, GC(60)/DEC/10 et GC(61)/DEC/10, la Conférence générale a « encourag[é] et engag[é] instamment les États Membres qui n'ont pas encore déposé d'instrument d'acceptation à le faire aussitôt que possible pour que les avantages de la budgétisation biennale se matérialisent ».

3. Dans le contexte des contraintes de ressources actuelles, l'attention des États Membres est attirée sur le fait que le processus actuel d'adoption de budgets annuels draine des ressources considérables tant du Secrétariat que des États Membres, ressources qui pourraient être utilisées autrement.

4. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur

5. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 114 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa dernière session, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire qu'un État Membre avait accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de cinquante-neuf.

6. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire au 10 juillet 2018 est jointe en annexe.

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIV.A
DU STATUT DE L'AIEA
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

Au 10 juillet 2018

État Membre	Date d'acceptation
1. Afrique du Sud	15 septembre 2011
2. Albanie	26 septembre 2008
3. Algérie	13 juin 2001
4. Allemagne	20 septembre 2001
5. Argentine	29 mai 2002
6. Australie	7 octobre 2014
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
10. Brésil	29 novembre 2007
11. Bulgarie	17 juillet 2003
12. Canada	15 septembre 2000
13. Chypre	9 février 2012
14. Colombie	7 août 2014
15. Corée, République de	11 février 2000
16. Croatie	3 novembre 2000
17. Danemark	17 août 2010
18. Équateur	26 avril 2016
19. Espagne	14 octobre 2004
20. Estonie	17 novembre 2009
21. Finlande	14 juin 2000
22. France	2 mai 2001
23. Grèce	15 juin 2001
24. Hongrie	18 octobre 2004
25. Iran, République islamique d'	22 octobre 2001
26. Irlande	29 novembre 2000
27. Islande	4 avril 2007
28. Italie	3 décembre 2002
29. Japon	29 juin 2004

30. Kenya	2 avril 2007
31. Lettonie	8 décembre 2004
32. Liechtenstein	2 avril 2001
33. Lituanie	6 décembre 2001
34. Luxembourg	14 septembre 2001
35. Malte	30 décembre 1999
36. Mexique	11 janvier 2012
37. Monaco	11 avril 2001
38. Myanmar	7 mai 2001
39. Norvège	9 janvier 2007
40. Pakistan	20 juin 2000
41. Pays-Bas	12 mars 2002
42. Pérou	14 octobre 2004
43. Pologne	20 décembre 2001
44. Portugal	10 octobre 2013
45. République de Moldova	3 janvier 2014
46. République tchèque	9 avril 2002
47. Roumanie	26 juin 2001
48. Royaume-Uni	2 janvier 2001
49. Saint-Marin	25 juin 2018
50. Saint-Siège	2 février 2001
51. Seychelles	6 décembre 2005
52. Slovaquie	29 octobre 2002
53. Slovénie	3 avril 2000
54. Suède	13 juillet 2001
55. Suisse	24 août 2000
56. Syrie	3 février 2010
57. Tunisie	10 août 2006
58. Turquie	11 janvier 2006
59. Ukraine	12 février 2003